MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Frais de restauration et d'hébergement

Type de contrat : **SDD-CORE / PRELEVEMENT REPAS - HEBERGEMENT**

Elève :
Nom - Prénom : ……

Classe : ……..

Type de Paiement :
Paiement récurrent / répétitif : **Oui**
Paiement ponctuel : **Non**

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier ci-dessous à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de l'Agent comptable du Lycée Bartholdi.
Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :
- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

IDENTIFIANT CREANCIER SEPA

FR 76 ZZZ 420883

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER

Nom, prénom : ……

Adresse : …….....

Code postal :……..... Ville :……..

Pays :……

DESIGNATION DU CREANCIER

L'Agent Comptable du
Lycée Bartholdi
9 rue du Lycée
68000 COLMAR

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)

F R | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | BIC | | | | | | | | | | | | (| | | |)

Signé à : ……

Le (date :JJ/MM/AAAA) : ……

Signature :

COLLER UN RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE (RIB au format IBAN BIC)

***RAPPEL** : En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par l'Agent Comptable du lycée Bartholdi. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec l'Agent Comptable du Lycée Bartholdi*.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.